Vesoul Agro campus
CFPPA
CFAA 70
Lycée E.Munier
Exploitation agricole

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
avec le Fonds social européen (FSE)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

TCPF- transformation et commercialisation des produits fermiers

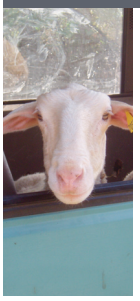

Objectifs :

Acquérir les compétences nécessaires à la mise en place d'un atelier de transformation laitière.

Conditions d'admission et d'inscription :

- Avoir 18 ans minimum ;
- Avoir un projet cohérent avec les objectifs de la formation ;
- Entretien téléphonique ou physique ;
- Validation du projet par le référent de la formation.

Public concerné :

- Demandeur d'emploi ;
- Candidat en démarche d'installation ;
- Reconversion professionnelle.

Déroulement & Organisation de la Formation

Calendrier :

Du 15 novembre 2021 au 6 mai 2022.

Durée : 224 h, soit 7 semaines de formation réparties sur 7 mois.

Les semaines de formation sont organisées comme suit : 2 semaines de formation théorique à Vesoul (70) et 5 semaines de formation pratique à Poligny (39).

Modalités pédagogiques :

- Cours théoriques ;
- Visites de producteurs ;
- Mises en situation ;
- Travaux pratiques.

Formation adultes

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Formation accessible à tous publics en situation de handicap
Référente handicap :
Séverine Pirolley
severine.pirolley@educagri.fr

CFPPA de Vesoul

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
cfppa.vesoul@educagri.fr

Référent formation :
Ludivine SIMONIN-OISHI
ludivine.simonin-oishi@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Mise à jour : juillet 2021 - Document : D51

Vesoul Agro campus
CFPPA
CFAA 70
Lycée E.Munier
Exploitation agricole

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
avec le Fonds social européen (FSE)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

TCPF- transformation et commercialisation des produits fermiers

Formation adultes

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Formation accessible à tous publics en situation de handicap
Référente handicap : Séverine Pirolley
severine.pirolley@educagri.fr

Contenu de La Formation

- Bases en comptabilité/gestion : analyse des coûts de production ;
- Etude de marché : méthodologie et application ;
- Conception d'un outil de communication (logo, affiche, site web, etc.) ;
- Analyse du fonctionnement d'une entreprise agricole (visite de producteur) ;
- Commercialisation des produits ;
- Analyse de la qualité chimique du lait ;
- Principes de bases en bactériologie et microbiologie ;
- Conception des bâtiments et chiffrage ;
- Règles d'hygiène et de sécurité ;
- Les différents types de transformation : pâte molle/pâte pressée/yaourt/glace, en fonction du territoire et des circuits de commercialisation.

Modalites d'évaluation & Mode de Validation

- Evaluation pratique en atelier de transformation ;
- Entretien d'explicitation (oral) ;
- Délivrance d'une attestation de formation et de compétences.

Rémuneration & Financement

Prise en charge des coûts de formation selon le statut :

- **Demandeur d'emploi :** Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté ;
- **Salariés :** OPCO ;
- **Chef d'exploitation :** VIVEA ;
- **Financement personnel :** 2 240€.

Poursuites d'études & Métiers préparés

Poursuite d'études :

- Il est possible de compléter sa formation par un CS (Certificat de Spécialisation) en transformation laitière ou de s'insérer directement dans la vie professionnelle.

Métiers préparés :

- Responsable d'un atelier de transformation à la ferme avec commercialisation ;
- Salarié hautement qualifié.

Délai d'accès à la formation

Entrée et sortie à dates fixes.

Indicateurs de résultats :

	Nombre de stagiaires	Taux de réussite juin 2021	Taux de satisfaction stagiaires
TCPF			67%

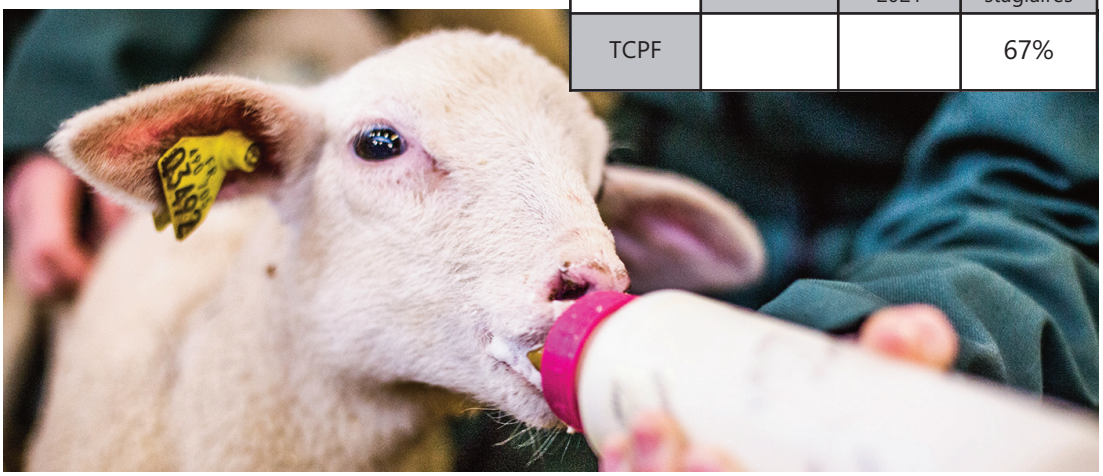

CFPPA de Vesoul

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
cfppa.vesoul@educagri.fr

Référent formation :
Ludivine SIMONIN-OISHI
ludivine.simonin-oishi@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Mise à jour : juillet 2021 - Document : D51